FO Energie

SANERGI IEG
FO Énergie avait alerté… les faits sont là !

Les salariés des IEG vont être informés d'une augmentation conséquente de leurs cotisations pour leur Contrat Supplémentaire Maladie Actifs (CSMA).

Un choix des employeurs, une facture pour les salariés !

Il y a un an, FO Énergie a défendu un modèle mutualiste, à but non lucratif et fondé sur la solidarité alors que les employeurs ont fait un autre choix : celui d'un groupe d'assurance guidé par une logique commerciale et actionnariale : Crédit Agricole Assurances[1].

Aujourd'hui, ce sont les salariés qui paieront l'addition au 1er janvier 2027 par une première augmentation de 23 % en janvier 2027 et une première prévision pour 2028 de 13 % supplémentaires.

Une situation connue… et rien n'a été anticipé !

Pour justifier cette hausse, on invoque l'augmentation du nombre et du coût des actes, le désengagement de la Sécurité sociale ou la baisse du nombre de bénéficiaires.

Ces chiffres n'ont rien d'une surprise ! L'augmentation des actes et de leurs coûts était connue, notamment grâce aux données de la CAMIEG. Avec ces informations, la situation pouvait et devait être anticipée.

Et les frais de gestion ? Crédit Agricole Assurances avait présenté des frais de gestion particulièrement attractifs, qui ont largement pesé dans le choix des employeurs. Un an plus tard, ces engagements sont-ils tenus ? Quelle est leur incidence réelle sur l'équilibre du contrat ?

Le socle collectif s'efface-t-il au profit des options payantes ?

Les employeurs et Sanergi IEG multiplient les communications valorisant les options payantes, permettant aux salariés de bénéficier de remboursements supplémentaires.

Mais cette orientation ne nous éloigne-t-elle pas de l'esprit même de notre couverture maladie obligatoire ? Pourquoi encourager le développement de garanties facultatives, intégralement financées par les salariés, plutôt que de renforcer le socle collectif auquel les employeurs contribuent à hauteur de 65 % ?

Pour FO Énergie, ces questions appellent des réponses claires de la part des employeurs. La CSMA doit garantir une couverture solidaire pour tous, sans obliger les assurés à souscrire des options payantes pour être correctement remboursés.

[1] *Sanergi ieg via la filiale PREDICA de Crédit Agricole Assurances*

Et demain, que restera-t-il de notre solidarité ?

« Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » : loin d'être une formule d'un autre temps, ce principe est une réponse concrète aux enjeux actuels de pouvoir d'achat, d'accès aux soins et de cohésion sociale.

FO Énergie exige :

- **La transparence sur les frais de gestion**, au regard des engagements présentés lors de l'appel d'offres. Et si ceux-ci ne reflètent pas l'engagement initial que ce surcoût soit assumé en intégralité par les employeurs, seuls décideurs du contrat.
- **Une étude paritaire sur le niveau des garanties du socle obligatoire**, afin que les options demeurent un choix et non une nécessité pour bénéficier d'une couverture adaptée.
- **L'examen d'une augmentation de la participation des employeurs**, au-delà des 65 % actuels.

Enfin, FO Énergie s'assurera que l'augmentation des cotisations supportée par les salariés soit pleinement prise en compte dans les négociations salariales 2027.

Notre complémentaire santé ne doit pas évoluer vers un système où la qualité de la couverture dépendrait des moyens financiers de chacun.

Préserver notre modèle collectif, c'est garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous les salariés des IEG. **FO Énergie y veillera avec détermination !**

